



Mariage d'une française à l'étranger (reformulation)

Par **Samira Ben**, le 11/07/2018 à 13:23

Bonjour , voilà je suis française d'origine algérienne, je me suis mariée en 2013 en France avec un algérien et j'ai divorcée en 2015 en France. Le divorce a été prononcé en France. Mon ex mari algérien n'a pas voulu faire l'exequatur du jugement français auprès des instances algériennes par conséquent j'ai décidé d'engager moi-même la procédure d'exequatur en Algérie. J'ai donc obtenu le jugement du tribunal d'Alger. Je vais me remarier en août en Algérie, le mariage se fera officiellement en mairie a priori sans problème. A mon retour en France, je devrai faire la transcription du mariage au bureau des transcriptions pour le Maghreb à Nantes. Mon inquiétude est que mon ex mari algérien n'a fait aucune démarche pour enregistrer son divorce ni à la mairie du lieu de notre mariage ni ailleurs. Mon état civil est en règle, je suis enregistrée comme étant divorcée mais j'ai peur que mon dossier reste bloqué à Nantes à cause de cela. Pouvez-vous me renseigner svp